

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
et des Décisions du Maire**

Séance du Vendredi 30 Juin 2017.

L'An deux mille dix-sept, le vendredi 30 juin, à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Étaient Présents : 19

P. RIO – D. ATIG – F. OGBI - Y. LEBRIAND - S. LAATIRISS - E. ETE - A. ZERKAL- S. BELLAHMER - P. LOUISON - J. BORTOLI - C. VAZQUEZ - F. NDOMBELE - M. GAMIETTE - M. SOILIH - Y. BOUKANTAR – C. MABANZA – T. DIAWARA – S. GIBERT – K. OUKBI.

Absents excusés représentés : 10

C. TAWAB KEBAY représentée par F. OGBI – A. QAROUACH représenté par Y. BOUKANTAR – M. AUBRY représentée par C. MABANZA – M. RAMI représentée par Y. LE BRIAND – Y. ITOUA représentée par F. NBOMBELE – I. GRENOUILLAT représentée par P. RIO – G. BAGAVANE représenté par S. LAATIRISS – L. HERGAUX représentée par D. ATIG – S. GAUBIER représenté par S. GIBERT – A. LAMOTHE représentée par K. OUKBI.

Absents excusés : 5

G. BINOIS – C. RENKLICAY – P. TROADEC – D. DIARRA – C. M' PIANA.

Absents : 1

S. BENDIAB.

Délibération N° DEL – 2017 – 0066 : « Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes portant sur l'examen de gestion des exercices 2008 et suivants du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) ».

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des juridictions financières,

Page 1 sur 2

Vu le rapport de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France portant sur l'examen de gestion des exercices 2008 et suivants du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC), transmis par voix dématérialisée le 10 avril 2017,

Après en avoir délibéré

PREND ACTE du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes Ile de France sur la gestion du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour l'électricité et les réseaux de communication (SIPPEREC) pour les exercices 2008 et suivants.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,



Philippe RIO

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le : - 7 JUIL. 2017

Transmis au contrôle de légalité le : - 7 JUIL. 2017